

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 01 :

**DIAGNOSTIC DU
POTENTIEL TOURISTIQUE
DE LA VILLE : DEMANDE
DE SUBVENTION.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.

le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS – BEGNENE –
Mme COUDRAY — M. LINDER – Mme DUBOIS – M. BOINIER –
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme. COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT –Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN –
M. SITT - Mme LICHY – MM. le PAIGE – LALEVEE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX – Mme CAREL à
Mme COUDRAY – M. THIERY à M. BEGNENE – Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER – M. CARRE à M. le PAIGE – M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport ;

- Considérant que dans le cadre du suivi du Symposium sur le
développement économique et touristique qui a eu lieu à
Baccarat les 18 et 19 Septembre 2008, un diagnostic du
potentiel touristique du territoire peut être réalisé.
- Considérant que l'étude peut être mise en œuvre par un
Cabinet spécialisé sous forme d'analyse rapide du contexte,
portrait du territoire et de la problématique, journées de
séminaires assurées par des experts du cabinet et rédaction
d'une note de synthèse pour mettre en œuvre les projets
proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6
abstentions),

- DECIDE de la réalisation d'un diagnostic rapide sur le
potentiel touristique du territoire de Baccarat ;
- DIT que la proposition du Cabinet TER3 Tourisme et
Expertises, d'un montant de 9.867 € HT est retenue ;
- SOLLICITE une subvention au taux de 80 %, de la dépense
auprès des services de l'Etat, Direction Régionale du
Tourisme ;

.../...

.../...

- DIT, s'agissant d'une dépenses de fonctionnement que la collectivité n'est pas assujettie à la T.V.A ;
- DIT que la Commune de Baccarat assume sur fonds propres le solde du financement.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 02 :

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS - BEGNENE -
Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme DUBOIS - M. BOINIER -
Mme BAILLET - M. COUDRAY - Mme. COSSART - MM. MOUGIN -
MANGEMATIN - Mme BLOT -Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN -
M. SITT - Mme LICHY - MM. le PAIGE - LALEVEE - Mme VERNOUX -
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX - Mme CAREL à
Mme COUDRAY - M. THIERY à M. BEGNENE - Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER - M. CARRE à M. le PAIGE - M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (6
abstentions), DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale du Personnel Communal 500,00 €
- M.J.C. 300.00 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 03 :

**CREATION D'UN TARIF :
VENTE DE BOIS.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.

le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS - BEGNENE -
Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme DUBOIS - M. BOINIER -
Mme BAILLET - M. COUDRAY - Mme. COSSART - MM. MOUGIN -
MANGEMATIN - Mme BLOT -Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN -
M. SITT - Mme LICHY - MM. le PAIGE - LALEVEE - Mme VERNOUX -
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX - Mme CAREL à
Mme COUDRAY - M. THIERY à M. BEGNENE - Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER - M. CARRE à M. le PAIGE - M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de
Monsieur Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité
(1 abstention),

FIXE le prix du **stère de bois** intitulé "**vieux rémanents de
tempête**" à **4,00 € Hors taxes** , se décomposant comme suit :
1 € le stère +3 € (ONF)

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE **BACCARAT**
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 04 :

**PARTICIPATION AU
RACCORDEMENT A
L'EGOUT (P.R.E) :**
**Modification d'une
délibération.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.

le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS - BEGNENE -
Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme DUBOIS - M. BOINIER -
Mme BAILLET - M. COUDRAY - Mme. COSSART - MM. MOUGIN -
MANGEMATIN - Mme BLOT -Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN -
M. SITT - Mme LICHY - MM. le PAIGE - LALEVEE - Mme VERNOUX -
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX - Mme CAREL à
Mme COUDRAY - M. THIERY à M. BEGNENE - Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER - M. CARRE à M. le PAIGE - M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu le rapport de Monsieur
Gérard FRANÇOIS, Adjoint aux Finances,

Vu la délibération du 30 Mars 2005, prise en application de l'article
L1331-7 du Code de la Santé publique, portant création d'une
participation pour raccordement à l'égout, le montant de cette
participation étant arrêté à 1.000 €.

Considérant qu'il convient dans le corps de cette décision du Conseil
Municipal de viser expressément les permis de construire pour
habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
reformule ainsi qu'il suit la décision antérieure :

- Dit que le fait générateur de l'appel de participation au
raccordement à l'égout est l'autorisation de construire consentie, y
compris permis de construire pour habitation.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 05 :

**RAVALEMENT DE
FAÇADES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS – BEGNENE –
Mme COUDRAY — M. LINDER – Mme DUBOIS – M. BOINIER –
Mme BAILLET – M. COUDRAY – Mme. COSSART – MM. MOUGIN –
MANGEMATIN – Mme BLOT –Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN –
M. SITT - Mme LICHY – MM. le PAIGE – LALEVEE – Mme VERNOUX –
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX – Mme CAREL à
Mme COUDRAY – M. THIERY à M. BEGNENE – Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER – M. CARRE à M. le PAIGE – M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que les façades des immeubles de la ville de Baccarat
doivent être constamment tenues en bon état de propreté,
- Considérant que pour organiser des campagnes de ravalement de
façades sur le territoire communal, il appartient au Conseil
Municipal de solliciter l'inscription de la ville sur la liste, établie par
arrêté préfectoral, des communes où s'appliquent les articles L132-
1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir, à la majorité (6 contre),

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle, l'inscription de
la ville de Baccarat sur la liste des communes où s'applique les arrêtés
du Code de la Construction et de l'habitation pré-cités.

DIT que le Maire précisera ultérieurement par arrêté l'ordre d'urgence
de ces travaux et les voies dans lesquelles ceux-ci seront exécutés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

**COMMUNE DE
BACCARAT**

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2008

NOMBRE

de Conseillers
en exercice :

27

de présents :

21

de votants :

27

DELIBERATION N° 06 :

**CREATION D'UN CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUNES.**

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le

et que la convocation du Conseil avait
été faite le 14 NOVEMBRE 2008

Le Maire,

L'an deux mil huit, le jeudi vingt Novembre, à 18Heures.
le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni
au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de **Madame Josette RENAUX, Maire.**

Etaient présents : Mme RENAUX - MM. FRANÇOIS - BEGNENE -
Mme COUDRAY - M. LINDER - Mme DUBOIS - M. BOINIER -
Mme BAILLET - M. COUDRAY - Mme. COSSART - MM. MOUGIN -
MANGEMATIN - Mme BLOT -Melle SORNETTE - Mme CHASSAIN -
M. SITT - Mme LICHY - MM. le PAIGE - LALEVEE - Mme VERNOUX -
Melle le PAIGE.

Excusés ayant donné pouvoir : M. GEX à Mme RENAUX - Mme CAREL à
Mme COUDRAY - M. THIERY à M. BEGNENE - Mme VAUDEVILLE à
M. LINDER - M. CARRE à M. le PAIGE - M. KUREK à Mme VERNOUX.

Mme Yvette COUDRAY a été désignée pour remplir les fonctions de
secrétaire.

Sur proposition de Madame le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que d'un point de vue juridique, le conseil municipal
des jeunes ou autres conseils du type conseil municipal des
enfants, conseil municipal des anciens, n'est pas prévu par le Code
Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant que pour la création d'un Conseil Municipal des
Jeunes, il est loisible de se référer à l'article L2143-2 du Code
Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la constitution de
comités consultatifs associant des représentants des habitants de la
commune n'appartenant pas au Conseil.
- Considérant que les comités consultatifs sont librement créés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes et fixe le
nombre de leurs représentants élus à 20.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Mme Josette RENAUX

REPONSES AUX QUESTIONS DU GROUPE DE LA MINORITE

Trois questions écrites déjà posées antérieurement ont été déposées. Leur rédaction est strictement identique à la rédaction précédente, le rédacteur exposant qu'il n'a pas reçu de réponse explicite au dernier conseil municipal.

1^{ère} Question : Communauté de Communes

Les élus du Conseil municipal ont voté lors d'un dernier conseil communautaire pour la fusion des deux Communautés (CCC et CCMV)

- *Quels en sont les objectifs ?*
- *Quel est l'intérêt pour les Bachamois ?*
- *Quelle sera l'incidence sur l'imposition de la commune et dans la communauté ?*
- *Quelle est l'incidence prévue sur la taxe des ordures ménagères ?*

Réponse :

Je ne désire pas varier d'un iota par rapport à ma réponse antérieure que j'estime nécessaire et suffisante.

J'ajouterai cependant que je crois deviner vers quelle voie on désire m'entraîner, à savoir la prise en compte partielle et éventuellement partielle d'informations que je fournirais dans le cadre des négociations en cours.

Je tiens à préciser que le Conseil Municipal a désigné ses élus membres du groupe majoritaire pour le représenter à la Communauté de Communes du Cristal, comme la précédente municipalité avait pareillement désigné ses élus membres du groupe majoritaire pour la représenter à la Communauté de Communes du Cristal.

Un certain nombre de rencontres ont eu lieu à ce jour entre les représentants des deux communautés.

Des négociations relatives aux objectifs de la fusion qui prennent en compte l'intérêt des bachamois sont en cours. Elles ne permettent pas à ce jour de dire l'incidence tant sur l'imposition de la commune que de la Communauté de communes, ni l'incidence prévue sur la taxe des ordures ménagères.

C'est la raison pour laquelle tant que ce dossier ne sera pas formalisé définitivement, vous me permettrez de conserver les marges de négociation et toutes latitudes de liberté pour négocier dans l'intérêt compris de tout un chacun qu'il s'agisse de la ville de Baccarat, de la communauté de communes du cristal et de la communauté qui doit la rejoindre.

2^{ème} Question : Taxe professionnelle :

Messieurs Bégnene et Gex, respectivement 3^{ème} et 2^{ème} Adjoint au Maire se sont engagés dans l'allègement fiscal des entreprises nouvelles au regard de la taxe professionnelle. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Réponse :

Je demande à Monsieur BEGNENE de vous répondre.

Réponse de M. BEGNENE :

Cette question revient à chaque conseil, je comprend votre impatience à avoir une réponse car je sais à quel point, vous êtes sensible à la vie économique et au monde de l'entreprise.

Actuellement un débat fait rage autour de la taxe professionnelle car elle pénalise l'investissement et pour avoir une industrie performante en France, il faut que nos entreprises investissent régulièrement dans leur outil de production. L'investissement est un facteur de croissance important.

Je suis satisfait que ce débat ait lieu parce que la taxe professionnelle a besoin d'être réformée car elle est injuste. C'est un impôt pervers, qui pénalise les entreprises qui investissent, avec de réels risques de délocalisation. Imaginez les conséquences sur Baccarat avec une entreprise comme la manufacture. En son temps, le président Mitterrand a qualifié la TP « d'impôt imbécile ». Il n'y a pas de comparaison possible actuellement dans les pays occidentaux avec notre taxe professionnelle. J'adhère complètement à ce projet de réforme comme toutes les entreprises, bien évidemment.

La taxe professionnelle a fait l'objet d'un argument électoral de ma part et j'assume entièrement. Et si maintenant, il s'avère difficile pour moi de faire avancer ce dossier dans l'urgence, l'important pour un jeune élu comme moi au commerce et à l'artisanat, c'est avant tout d'entreprendre des actions qui peuvent influencer le développement de la ville. Et j'aurai prochainement l'occasion de vous présenter plusieurs projets sur ce sujet. C'est en apportant une valeur ajoutée à l'activité économique et touristique qu'une municipalité pourra influencer le commerce local, et c'est sur ces actions que vous pourrez me juger en fin de mandat. Je vous sens très à cheval sur les promesses électorales, c'est vrai que je n'étais pas là pour voir si les toutes vôtres ont été réalisées.

D'ailleurs, dans ma vision du développement économique, je reconnais même avoir envie de vous piquer une promesse de campagne de 2001, une promesse de la liste UNION POUR BACCARAT qui souhaitait donner naissance à une maison des artisans, j'adhère complètement à ce projet qui entre tout à fait dans mes axes de développement. Je suis prêt à vous recevoir pour en parler surtout si comme j'en suis convaincu vous avez étudié cette promesse de campagne de 2001. Il y a sûrement eu un projet de fait et des actions entreprises autour de cette promesse.

Je comprends votre impatience Mr le Conseiller à me voir travailler sur cette promesse électorale. Je vous invite à mettre cette question de côté et d'attendre la suite qui sera donnée au projet de réforme de ladite taxe. Bien que ce combat autour de la taxe professionnelle puisse paraître impossible, ce challenge ressemble un peu à un combat perdu d'avance comme David contre Goliath, mais grâce à vous, j'ai appris une chose de fondamental, c'est qu'en ayant des convictions comme c'est mon cas il est possible de tout faire changer et de réécrire l'histoire tout au moins je l'espère au niveau local.

3^{ème} Question : Comité des Fêtes :

Le comité des fêtes a souhaité ouvrir un accès intérieur entre les locaux actuellement séparés qui lui sont attribués, la mise en œuvre se faisant par le soin de ses membres. Quelle est la raison de l'avis défavorable donné par le Maire ?

Réponse :

Ma réponse antérieure vaut pareillement pour aujourd'hui.

Je vous précise que j'ai reçu à sa demande le 18 Novembre, le Président du Comité des Fêtes accompagné de deux de ses vice-présidents, lequel a paru très désagréablement surpris que cette question soit à nouveau posée et m'a demandé de la retirer de la liste qui ne ressort pas de mon pouvoir, comme vous le savez, mais du vôtre.

C'est pourquoi je vous invite à vous mettre en relation avec lui.